



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 13/06/18

## COMMUNIQUE DE PRESSE N ° 2

### Vigilance ORANGE pour FORTES PLUIES et INONDATIONS Point de situation à 7h

Depuis lundi 11 juin 2018 à 17h, Météo-France a placé le département au niveau de vigilance **ORANGE** pour les aléas fortes pluies et inondations.

Ce matin à 5h49, le service de prévision des crues a placé au niveau de vigilance **ORANGE**, les cours d'eau suivants :

- Gave de Pau béarnais ;
- Gave d'Oloron ;
- Gave réunis.

Les cours d'eau suivants se situent au niveau de vigilance **JAUNE** :

- Nive ;
- Nivelle.

#### **Bilan des interventions:**

Depuis le jeudi 12 juin 2018 matin, le service départemental d'incendie et de secours a effectué près de 500 interventions dans l'ensemble du département. Parmi ces opérations, 8 relèvent du secours à personnes avec 4 mises en sécurité et 4 sauvetages sur les communes de Pau et de Salies-de-Béarn.

En début de nuit, la commune de Salies-de-Béarn a été confrontée à une importante montée des eaux, jusqu'à 1m40 observés dans les rues. Au total, on estime que la commune a été inondée à 65 % et ce sont près de 25 personnes ont été relogées par la mairie (solutions familiales et solutions hôtelières).

S'agissant de la ville de Pau, 25 personnes ont été impactées par les montées d'eau (une quinzaine de maisons) nécessitant le relogement de 6 personnes par les équipes municipales.

#### **Actions en cours :**

Depuis la fin de nuit, c'est la commune de Mourenx qui est impactée et des évacuations sont actuellement en cours : près d'une cinquantaine habitations sont concernées soit près de cent personnes en cours d'évacuation au niveau du quartier Labarthe. La mairie a, à cet effet, mis à disposition la cantine municipale pour la gestion des personnes impliquées.

La commune d'Izeste est également touchée avec l'évacuation en cours d'un lotissement situé en bordure de gave.

#### **Impacts sur les réseaux :**

Des perturbations sont observées sur les axes routiers. Pour toutes les informations concernant l'état des routes => <http://inforoute.le64.fr/>

1 870 clients sont actuellement privés d'électricité. Les équipes techniques EDF sont sur le terrain et prévoient une remise en électricité progressive au cours de la journée.

Le Préfet, en lien avec les services opérationnels et les maires, reste en posture de veille active et demeure vigilant quant à l'évolution de la situation.

Le Préfet appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les usagers de la route en adaptant leurs comportements. Il est également demandé aux maires de prendre toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de mettre en œuvre, le cas échéant, leur plan communal de sauvegarde.

## **RAPPEL DES CONSIGNES COMPORTEMENTALES EN CAS DE RISQUE INONDATION**

### **Rappel aux usagers concernant les crues :**

- tenez-vous informé de la situation. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux ;
- soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable ;
- conformez-vous à la signalisation routière.

### **Rappel aux usagers concernant les zones inondées :**

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route :

- **Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents. Respecter, en particulier, les déviations mises en place.**
- **Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.**
- **Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux.**
- **Écouter les bulletins météorologiques**
- **Éviter tout déplacement dans la mesure du possible dans les départements concernés.**
- **Être vigilant :**
  - S'assurer du bon état des véhicules (feux, essuie-glace, pneus) ;
  - Allumer les feux de croisement pour être mieux vu ;
  - Respecter les limitations de vitesse (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides et 80 km/h sur route) ;
  - Se méfier de l'aquaplaning et des routes qui risquent d'être submergées.
- **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**
  - Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations ;
  - S'efforcer de boucher toutes les ouvertures basses du domicile (portes, soupiraux, etc...) ;
  - Surélever tout ce qui peut être touché par l'eau ;
  - Placer les objets ou documents précieux dans les étages ;
  - Mettre les animaux d'élevage à l'abri, sur les hauteurs ;
  - Couper l'électricité et le gaz.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=23>

Contact Presse :  
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- Bureau de la Communication Interministérielle  
05 59 98 24 10 - 24 16 / 06 88 67 65 19  
[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)



